



La localisation géographique des immigrés Une forte concentration dans l'aire urbaine de Paris

Au 1^{er} janvier 2012, la France compte 65,2 millions d'habitants dont 5,7 millions d'immigrés. La population immigrée est davantage concentrée sur le territoire que celle des non-immigrés. Ainsi, huit immigrés sur dix résident dans des grands pôles urbains, contre six non-immigrés sur dix. En particulier, 38 % des immigrés (2,2 millions de personnes) habitent dans l'aire urbaine de Paris, où résident par ailleurs 17 % des non-immigrés (10,2 millions de personnes). Les immigrés sont en revanche moins présents que les non-immigrés dans les zones peu ou très peu densément peuplées. La répartition territoriale de la population immigrée est le résultat de plusieurs vagues d'immigration, notamment vers le sud-ouest de la France et les zones urbanisées et industrialisées des années 1960 ; elle varie toutefois selon le pays de naissance. La concentration géographique des populations immigrées évolue peu au fil des années. De fait, les immigrés arrivés en France depuis moins de cinq ans s'installent dans des lieux où vivent déjà beaucoup ceux arrivés depuis longtemps.

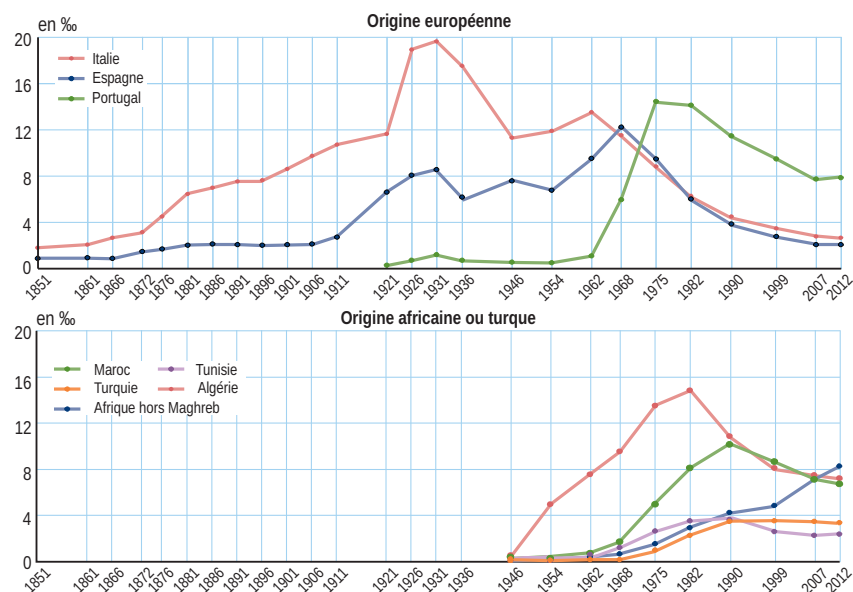
Chantal Brutel, cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee

Selon le recensement de la population de 2012 (*sources*), la France compte 65,2 millions d'habitants dont 5,7 millions d'immigrés (*définitions*), soit 8,7 % de l'ensemble de la population. La présence des immigrés en France résulte de plusieurs vagues d'immigration (*figure 1*). Entre les deux guerres, les flux migratoires en provenance d'Italie et d'Espagne se sont accélérés afin notamment de combler les besoins en main d'œuvre de l'industrie en expansion, mais également de l'agriculture. À cette époque, les immigrés venus d'Espagne se sont majoritairement installés dans le sud-ouest de la France pour travailler dans l'agriculture, mais aussi dans les départements industriels (Paris et sa petite couronne, Rhône, Isère, Bouches-du-Rhône). Les Italiens ont quant à eux immigré dans les zones industrielles de l'est de la France. Après 1945, la reconstruction a conduit à se tourner vers l'Algérie, puis vers les autres pays du Maghreb un peu plus tard. Ces immigrés se sont installés principalement en Île-de-France, à Lyon, à Marseille ou à Grenoble. Parallèlement, les conditions économiques et politiques des pays du sud

de l'Europe ont poussé leurs habitants à émigrer. Une nouvelle vague d'immigration espagnole

a été embauchée principalement dans l'industrie automobile et la sidérurgie.

1 Vagues migratoires historiques pour les origines les plus représentées depuis 1851



Lecture : au recensement de population de 1931, les personnes de nationalité italienne représentent 20 millièmes (2 %) de la population résidant en France.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population.

Au cours des années 1960, les immigrés portugais sont également venus combler les besoins en main d'œuvre ; ils se sont installés en fonction de l'extension des grands travaux des zones urbaines (grands ensembles, universités). Les immigrés arrivés depuis la fin des années 1960 d'Afrique subsaharienne se sont très majoritairement établis en Île-de-France.

Au cours des années 1960 et jusqu'au milieu des années 1980, les vagues migratoires en provenance de l'Asie ont été trop ponctuelles pour constituer des populations d'origine commune importantes. Depuis 1999, l'immigration asiatique est essentiellement d'origine turque ou chinoise.

En 1968, près de 40 % de l'emploi salarié industriel, 37 % de l'ensemble de la population et 50 % de la population immigrée étaient localisés en Île-de-France, dans les départements frontaliers du nord et de l'est de la France, dans le Rhône, l'Isère et les Bouches-du-Rhône. Depuis le début des années 1970, l'emploi industriel a fortement baissé en France, mais encore plus dans ces départements qui regroupent, en 2012, 32 % de l'emploi industriel. Malgré cette évolution, la population immigrée reste fortement implantée dans ces zones puisque 55 % y réside aujourd'hui. La possibilité de rejoindre des personnes de même origine que soi ou de s'installer dans des quartiers où le prix du logement est attractif peut en partie expliquer ce constat.

40 % des immigrés et 20 % des non-immigrés vivent dans l'aire urbaine de Paris

Globalement, neuf immigrés sur dix résident dans l'espace des grandes aires urbaines (*définitions*), alors que c'est seulement le cas de huit habitants non immigrés sur dix (*figure 2*). Mais le caractère plus urbain de la population immigrée est principalement dû à sa concentration plus importante dans l'aire urbaine de Paris. Celle-ci regroupe en effet 38,2 % de la population immigrée (2,2 millions de personnes) et 17,1 % de la population non immigrée (10,2 millions de personnes). Les six plus grandes aires urbaines de province, Lyon, Marseille, Toulouse, Lille, Bordeaux et Nice, regroupent une proportion proche de chacune de ces deux populations : 15 % des immigrés et 13 % des non-immigrés, soit 842 000 immigrés et 7,7 millions de non-immigrés, y habitent. Les autres grandes aires urbaines regroupent une plus faible part d'immigrés que de non-immigrés. Bien qu'essentiellement concentrée dans l'espace des grandes aires urbaines, la population immigrée représente une part importante de la population totale dans quelques petites aires de province. C'est par exemple le cas de l'aire de Nantua (Ain) où 22,5 % des 4 200 habitants sont immigrés ; la moitié est née en Turquie et est venue travailler par le

passé dans l'industrie plastique. Globalement, la part des immigrés varie de 0,4 % à 23,2 % selon les aires urbaines de France métropolitaine. Elle atteint même 49,3 % dans l'aire de Maripasoula en Guyane. Sur l'ensemble du territoire français, un tiers de la population vit ainsi dans des aires où plus de 10 % de la population est immigrée. À l'inverse, un tiers de la population habite dans des aires où moins de 5 % de la population est immigrée (*figure 3*).

Les immigrés vivent plus souvent dans les villes-centres et les banlieues que les non-immigrés

Au sein des grandes aires urbaines, huit habitants immigrés sur dix vivent dans les grands pôles urbains, alors que c'est le cas de moins de six non-immigrés sur dix. Cette situation s'explique encore par la particularité de l'aire urbaine de Paris : 35,8 % des immigrés vivent dans le grand pôle urbain de Paris (villes-centres et

2 Population immigrée et non immigrée selon le type d'espace

Type d'espace	Population immigrée		Population non immigrée		Population immigrée arrivée en France entre 2009 et 2013	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Espace des grandes aires urbaines (1+2+3)	5 149 030	90,1	48 806 670	81,9	974 340	89,6
Grands pôles urbains (1)	4 513 310	79,0	33 820 530	56,8	872 550	80,2
– Villes-centres	1 876 140	32,8	14 396 740	24,2	392 610	36,1
– Banlieues	2 637 170	46,2	19 423 790	32,6	479 940	44,1
Couronne des grands pôles urbains (2)	500 080	8,7	11 703 280	19,6	79 140	7,3
Communes multipolarisées (3)	135 640	2,4	3 282 860	5,5	22 650	2,1
Dont aire urbaine de Paris	2 183 360	38,2	10 157 880	17,1	349 290	32,1
Grand pôle urbain	2 047 070	35,8	8 502 710	14,3	330 901	30,4
– Villes-centres	455 810	8,0	1 784 870	3,0	117 662	10,8
– Banlieue	1 591 260	27,8	6 717 840	11,3	213 239	19,6
Couronne du grand pôle urbain	136 290	2,4	1 655 169	2,8	18 389	1,7
Espace des autres aires	285 070	5,0	4 540 290	7,7	47 990	4,4
Moyens pôles	131 910	2,3	1 792 330	3,0	19 900	1,8
Couronne des moyens pôles	10 350	0,2	349 380	0,6	1 820	0,2
Petits pôles	136 700	2,4	2 234 770	3,8	24 860	2,3
Couronne des petits pôles	6 110	0,1	163 810	0,3	1 410	0,1
Espace hors aires	282 120	4,9	6 176 980	10,4	65 450	6,0
Autres communes multipolarisées	116 340	2,0	3 320 940	5,6	22 980	2,1
Communes isolées hors influence des pôles	165 780	2,9	2 856 040	4,8	42 470	3,9
France	5 716 220	100,0	59 523 940	100,0	1 087 780	100,0

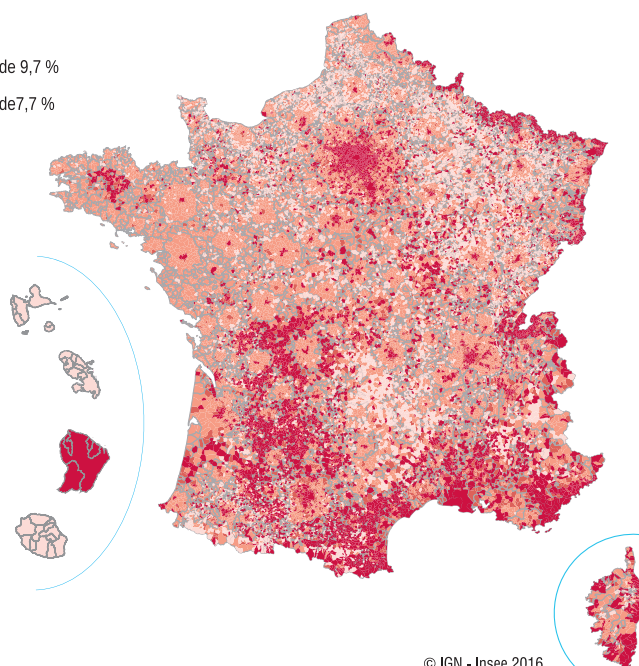
Lecture : 90,1 % des immigrés vivent dans l'espace des grandes aires urbaines.

Champ : France (hors Mayotte).

Source : Insee, recensement de la population de 2012, exploitation complémentaire.

3 Part des immigrés dans la population totale

- 9,7 % ou plus
- De 7,7 % à moins de 9,7 %
- De 5,0 % à moins de 7,7 %
- Inférieur à 5,0 %



© IGN - Insee 2016

Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population de 2012, exploitation complémentaire.

4 Répartition de la population immigrée selon le pays de naissance et le type d'espace

en %

Principaux pays de naissance de la population immigrée	Espace des grandes aires urbaines (1+2+3)	Grands pôles urbains (1)	Couronne des grands pôles urbains (2)	Communes multipolarisées des grands pôles (3)	Espace des autres aires	Espace hors des aires urbaines	Ensemble
Portugal	87,6	68,8	15,5	3,3	7,0	5,4	100,0
Italie	88,4	71,1	12,4	4,9	6,3	5,3	100,0
Espagne	84,9	66,1	15,0	3,8	8,1	7,0	100,0
Ensemble de l'Union européenne à 27	82,5	64,1	14,1	4,3	6,9	10,6	100,0
Ensemble de l'Europe	83,6	65,6	13,9	4,1	6,6	9,8	100,0
Algérie	96,2	90,3	4,5	1,4	2,8	1,0	100,0
Maroc	92,0	84,1	5,9	2,0	5,8	2,2	100,0
Tunisie	96,7	91,3	4,4	1,0	2,3	1,0	100,0
Ensemble des pays africains	95,2	88,5	5,3	1,4	3,4	1,4	100,0
Chine	98,3	95,1	2,8	0,4	1,0	0,7	100,0
Cambodge, Laos, Vietnam	95,5	86,7	7,5	1,3	2,6	1,9	100,0
Turquie	89,9	79,5	7,8	2,6	8,3	1,8	100,0
Ensemble des pays d'Asie	94,3	86,6	6,3	1,4	4,0	1,7	100,0
Ensemble	90,1	79,0	8,7	2,4	5,0	4,9	100,0

Champ : France (hors Mayotte).

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

banlieue ; *définitions*) contre 14,3 % pour les non-immigrés (*figure 2*). Les immigrés résident moins fréquemment que les non-immigrés dans les couronnes des grands pôles urbains (8,7 % contre 19,6 %),

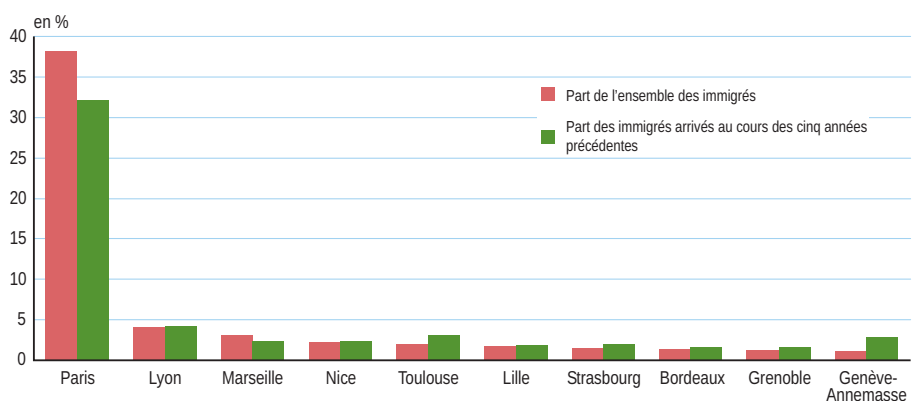
En contrepartie, une plus faible proportion d'immigrés vit dans les moyennes ou petites aires (5,0 % contre 7,7 % pour les non-immigrés) et dans les communes isolées hors de l'influence des pôles (2,9 % contre 4,8 %).

Six immigrés sur dix vivent ainsi dans les communes « densément peuplées » (*définitions*) alors qu'en comparaison, ce n'est le cas que de trois non-immigrés sur dix. Il s'agit de villes-centres mais surtout de villes de banlieue où un nombre important de grands ensembles ont été construits au cours des années 1960 et jusqu'au milieu des années 1970.

Les immigrés algériens, très regroupés dans les aires urbaines de Paris, Lyon et Marseille

La population immigrée se répartit différemment sur le territoire selon le pays de naissance (*figure 4*). De manière générale, la population immigrée née en Afrique (y compris le Maghreb) est encore plus urbaine que celle des immigrés nés dans un des pays de l'Union européenne : 95,2 % des Africains résident dans l'espace des grandes aires urbaines contre 82,5 % des immigrés originaires de l'Union européenne (UE). Les immigrés nés en Algérie ou en Tunisie résident presque exclusivement dans l'espace des grandes aires urbaines (respectivement 96,2 % et 96,7 %) : plus de la moitié d'entre eux vit dans les aires urbaines de Paris, Lyon ou Marseille, lieux de forte implantation industrielle à l'époque des vagues d'immigration importantes de ces populations. Au sein de ces aires urbaines, ils résident en outre très souvent dans les pôles. Par exemple, parmi les Algériens vivant dans l'aire urbaine de Paris, seuls 0,7 % résident dans la couronne qui est située hors de l'Île-de-France ; plus de la moitié (56 %) résident dans les départements de Seine-Saint-Denis, de

5 Concentration de la population immigrée présente en 2012 et de celle arrivée en France entre 2009 et 2013, par aire urbaine



Champ : les dix aires urbaines de France pour lesquelles la part de la population immigrée est la plus élevée.

Source : Insee, recensements de la population, exploitation complémentaire.

Paris et du Val-de-Marne. Les Marocains, arrivés plus récemment en France que les Algériens, sont un peu plus dispersés sur le territoire et plus présents dans les zones méridionales. La moitié d'entre eux résident dans sept grandes aires urbaines (Paris, Montpellier, Avignon, Lille, Lyon, Toulouse et Marseille). En outre, ils habitent plus fréquemment que les autres immigrés d'origine maghrébine dans l'espace des petites ou moyennes aires. Les immigrés originaires de l'Afrique hors Maghreb, arrivés au cours des trois dernières décennies, sont quant à eux très concentrés dans l'aire urbaine de Paris : 56,3 % d'entre eux y résident.

L'ensemble des immigrés nés en Asie sont également globalement très concentrés dans l'espace des grandes aires urbaines puisque neuf sur dix y résident. Les immigrés nés en Chine vivent très majoritairement dans l'aire urbaine de Paris (65 % y habitent).

Les immigrés européens sont plus dispersés que les autres sur le territoire

La répartition des immigrés originaires de l'Union européenne (UE), suivant le degré d'urbanisation des territoires, est plus proche

de celle des non-immigrés que celle des immigrés originaires d'Afrique ou d'Asie : 82,5 % résident dans l'espace des grandes aires urbaines, contre 81,9 % pour les non-immigrés, et 10,6 % résident hors de toute aire (contre 10,4 %). Ils restent toutefois un peu plus présents que les non-immigrés dans les grands pôles urbains (64,1 % contre 56,8 %), ou encore dans les communes très densément peuplées (39,3 % contre 33,1 %). En comparaison de l'ensemble des immigrés, les Italiens et les Espagnols sont peu présents dans l'aire urbaine de Paris (respectivement 19,2 % et 19,5 %). Les Espagnols vivent nombreux dans le sud-ouest de la France dans les grandes aires urbaines de Toulouse, Bayonne, Perpignan, Bordeaux, Montpellier, Béziers ou Pau. Les Italiens sont quant à eux très implantés dans le quart sud-est de la France et principalement dans les aires de Nice, Lyon, Grenoble, Marseille. Les Portugais sont concentrés dans les grandes aires urbaines de Paris (41,3 %), Lyon, Bordeaux, Clermont-Ferrand et Toulouse. Ils résident en outre plus souvent que les autres immigrés européens dans les couronnes et sont de ce fait plus dispersés sur le territoire.

La localisation géographique des immigrés récemment arrivés en France conforte la répartition déjà existante

89,6 % des immigrés entrés en France au cours des cinq dernières années habitent dans l'espace des grandes aires urbaines, soit autant que l'ensemble des immigrés résidant en France en 2012. Un tiers (32,1 %) des nouveaux arrivants vivent dans l'aire urbaine de Paris, soit un peu moins que l'ensemble des immigrés (38,2 %). À l'opposé, ils s'installent un peu plus fréquemment dans les aires urbaines de Lyon, Toulouse, Genève-Annemasse que leurs prédécesseurs (figure 5). Par ailleurs, ils se répartissent autant que ceux arrivés antérieurement entre pôles et couronnes des grandes aires urbaines. Toutefois, les immigrés qui arrivent dans l'aire urbaine de Paris s'installent plus fréquemment dans le pôle et particulièrement dans les villes de banlieue où l'habitat est très dense. Hors de l'espace des grandes aires urbaines, les immigrés arrivés depuis moins de cinq ans résident un peu moins fréquemment dans les moyennes ou petites aires et un peu plus dans les communes isolées hors influence des pôles. Ce dernier constat s'explique en partie par l'origine des nouveaux immigrés. En effet, 43,5 % des nouveaux arrivants sont originaires d'Europe contre 36,7 % de l'ensemble des immigrés vivant en France en 2012. Les nouveaux arrivants vivent un peu plus fréquemment que l'ensemble des immigrés dans des communes densément peuplées (63,2 % contre 60,4 %). Ce constat diffère toutefois selon leur origine. Les Espagnols et surtout les Italiens arrivés récemment vivent plus souvent dans l'aire urbaine de Paris que leurs compatriotes déjà installés ; la situation est inverse pour les Marocains, les Algériens ou les Portugais. Malgré ces évolutions, la répartition spatiale des immigrés n'a que très peu évolué entre les recensements de 2007 et 2012 : 72,9 % de l'ensemble des immigrés habitent en 2012 dans les 48 aires urbaines de plus de 200 000 habitants, soit autant qu'en 2007. ■

Sources

Les résultats présentés ici proviennent des recensements de la population de 2012 et 2007, cumuls des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées respectivement entre

2010 et 2014 et entre 2005 et 2009. Les personnes résidant sur le territoire pour une durée inférieure à douze mois ne sont pas comptabilisées dans le recensement de population. C'est le cas en particulier des étudiants étrangers venant suivre une formation de moins d'un an sur le territoire français. Le nombre d'arrivées d'immigrés des années 2009 à 2013 est estimé à l'aide des enquêtes annuelles de recensement de 2010 à 2014 ; sa mesure se base sur l'année d'arrivée en France et le lieu de résidence antérieure (bibliographie).

Définitions

Un **immigré** est une personne née de nationalité étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir français par acquisition de la nationalité, les autres restant étrangers.

Selon le **zonage en aires urbaines 2010**, une **aire** est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une **unité urbaine** (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. Parmi les aires, on distingue les **grandes aires urbaines** fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois. Les **communes multipolarisées des grandes aires urbaines** sont les communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec les grandes aires urbaines un ensemble d'un seul tenant, appelé **espace des grandes aires urbaines**. Les **communes isolées hors de l'influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées. Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit une **ville-centre**, soit une **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les

communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont des villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas des villes-centres constituent la banlieue du pôle.

Densité : l'Insee a défini une typologie des communes selon leur degré de « densité ». Elle permet de prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace. Cette typologie s'appuie sur la répartition de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle permet ainsi de repérer des zones de population agglomérée. C'est l'importance de ces zones au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle, i.e. le nombre d'habitant au km²). La typologie permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes : les communes densément peuplées, les communes de catégorie intermédiaire, les communes peu denses et les communes très peu denses.

Bibliographie

- Jayet H., Ukraïnychuk N., « La localisation des immigrants en France : une première approche », *Villes, Territoires, Mondialisation* in Revue d'Économie Régionale et Urbaine, éditions Armand Colin, novembre 2007.
- Desplanques G., « La répartition des personnes d'origine étrangère en France », in *Immigrés et enfants d'immigrés*, Espace populations, sociétés n° 2, 1996.
- George P., « Les étrangers en France, étude géographique », *Annales de géographie*, éditions Armand Colin, mai-juin 1986.
- Brutel C., « Les immigrés récemment arrivés en France. Une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première* n° 1524, novembre 2014.
- Brutel C., « Estimer les flux d'entrée sur le territoire à partir des enquêtes annuelles de recensement », *Documents de travail* n° F1403, mai 2014.
- Département des statistiques, des études et de la documentation, ministère de l'Intérieur, « En 2010 comme en 1990, des disparités régionales de la présence et de l'origine », *Infos Migrations* n° 82-83, avril 2016.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : É. Houël
Impression : Jouve
Code Sage IP161591
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2016

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
www.insee.fr/collections-nationales

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

